

NOTE DE FRAIS : 2019/2020

Pour un véhicule personnel

Objet, mission :	
Nom, Prénom :	
Adresse :	CP – Ville :

Date	Description	Nb Km	Coût/km	Coût dplct	Hébergement	Repas	Autres
			0,30				
SOUS TOTAL				(1)	(2)	(3)	(4)

Remboursement kilométrique : 0.30 cts / km (Frais d'autoroutes inclus)

La distance prise en compte est celle donnée par le site [viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr) (« itinéraire conseillé par Michelin »)

Pas de remboursement si pas d'accord préalable des dirigeants.

Le remboursement des repas du soir payés par les membres de l'EAC en déplacement est limité à 14 euros le repas. **Les repas du midi demeurent à la charge de chacun et ne sont pas remboursés par le club.**

Seules les nuits d'hôtels réservées ou validées par le club font l'objet d'un remboursement.

Coût Total	
1 + 2 + 3 + 4	= €
- avance éventuelle	= €
TOTAL à rembourser	= €

Date :
Signature :

Remboursé le :
N° du chèque :

Réservé à la comptabilité :

Code Fonction : 90

Date :	Débit : 6	€	Crédit : 401 €
	Débit : 6	€	Crédit : 401 €
	Débit : 6	€	Crédit : 401 €
	Débit : 6	€	Crédit : 401 €
Date :	Crédit : 401	€	Débit : 512 100

Feuille de remboursement à transmettre à :

Entente Athlétique de Chambéry
Maison des Associations T 3, 67 rue St François de Sales
73000 CHAMBÉRY